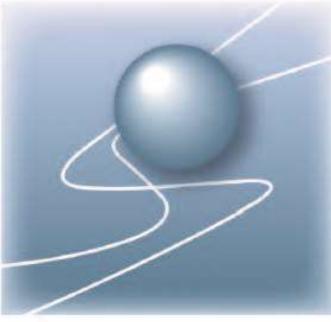


INSERR



Institut national de sécurité routière et de recherches

La sécurité routière fait école

Rapport d'activité 2018



www.inserr.fr



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

**Document réalisé par l'INSERR
Mai 2019
Photos ©INSERR**

Sommaire

Les activités

Les formations

Les agents de la fonction publique	7
Les professions réglementées	16
Les entreprises et administrations	19
Les examens et concours	21

Les fonctions support

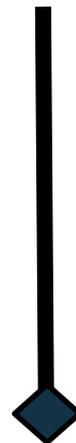
Les ressources	23
La communication & les relations publiques	24
Sites internet & extranet	26
Les études	27

Les grands chiffres

Les principaux éléments comptables	29
Le bilan pédagogique	31
L'impact sur la vie locale	32
Les marchés publics	33



Activités



LES FORMATIONS

➔ La formation des agents de la fonction publique

//// LA FORMATION INITIALE

1. Les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR)

En 2018, deux promotions d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière sont entrées en formation initiale à l'INSERR.

La première, arrivée le 1^{er} septembre 2018, comptait un effectif de cinquante-deux stagiaires, composée de :

- concours externe : 38
- concours interne : 3
- CNOI (militaire) : 0
- emploi réservé : 2
- détachement : 5
- travailleurs handicapés (RQTH) : 4

A ce groupe est venu se rattacher un agent monégasque, ce qui porte notre effectif à cinquante-trois stagiaires.

Cette promotion se compose de vingt-cinq femmes et vingt-huit hommes. La moyenne d'âge s'élève à 38 ans, allant de 24 ans pour le plus jeune à 54 ans pour le plus âgé.

La proportion des stagiaires issus de la filière de l'enseignement de la conduite est toujours aussi importante, puisque 66% de la promotion est titulaire du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (BEPECASER).

Deux démissions non remplacées et une fin de détachement ont réduit l'effectif à cinquante stagiaires.



IPCSR.09.2018*septembre 2018

La seconde promotion a été, quant à elle, nommée au 31 décembre 2018, comptant un effectif de dix stagiaires, dont huit sont issus de la liste complémentaire du concours externe au titre de l'année 2018 auxquels se sont ajoutés deux détachements entrants.

Cette promotion se compose de deux femmes et huit hommes. La moyenne d'âge s'élève à 42 ans, allant de 33 ans pour le plus jeune à 52 ans pour le plus âgé.

L'entrée en formation initiale à l'INSERR a été effective au 7 janvier 2019.

Une démission non remplacée en tout début de formation a réduit l'effectif à neuf stagiaires.

De manière générale, la durée de la formation initiale des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière est en moyenne de dix mois, dont environ 110 jours en présentiel à l'INSERR. Le reste du temps étant consacré aux stages sur le terrain.

Le programme d'enseignement est construit autour de dix objectifs généraux organisés par modules sous forme de contrôle continu.

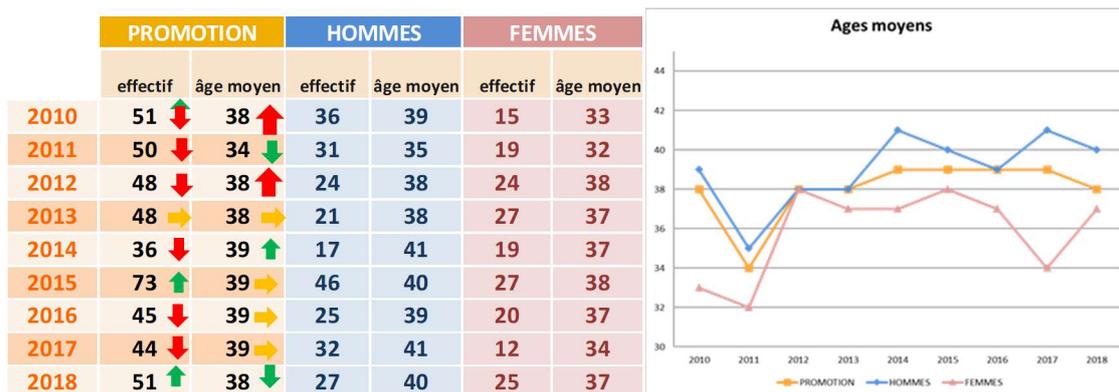
En vue de la délivrance de la qualification provisoire¹, les principaux modules de formation métier (procédure B, procédure administrative et réglementation du code de la route), font l'objet d'une évaluation assortie d'un coefficient.

S'agissant de la qualification initiale², après un avis favorable donné lors de la qualification provisoire par le comité directeur de l'INSERR, débute une période de consolidation des compétences de quatre mois, dans le département d'affectation où les compétences professionnelles de chaque agent sont évaluées par un délégué au permis de conduire et à la sécurité routière, tant sur la réalisation d'exams du permis de conduire de la catégorie B (voiture) que de la catégorie A (moto).

Une commission pédagogique se réunit alors à l'INSERR en fin de cycle pour statuer sur l'acquisition du niveau de compétences exigés pour chaque stagiaire. A l'issue, un procès-verbal de décision est rendu au ministère de l'intérieur.

Quelques statistiques (hors promotion de décembre 2018)

Évolution des effectifs et de la moyenne d'âge entre 2010 et 2018



¹ Qualification délivrée au terme de cinq mois de formation du stagiaire lui permettant d'évaluer en toute autonomie les candidats au permis de conduire, catégorie B (voiture) en période de consolidation des compétences en résidence administrative.

² Qualification délivrée au terme des dix mois de formation, englobant la validation des compétences à mener seul des examens du permis de conduire des catégories B (voiture) et A (motocyclette). Son obtention est une condition impérative à la titularisation du fonctionnaire.

Niveau d'études comparé entre 2011 et 2018

On constate que pour chacune des promotions le niveau d'étude est majoritairement inférieur ou égal au baccalauréat + 2 années d'études supérieures.

	2011		2012		2013		2014		2015		2016		2017		2018	
≤BAC	14	28%	22	47%	23	49%	15	42%	39	53%	20	47%	26	60%	22	43%
BAC + 1	9	18%	4	8%	1	2%	2	6%	6	8%	7	16%	2	5%	1	2%
BAC + 2	11	22%	16	33%	11	23%	10	28%	24	33%	9	21%	7	16%	15	29%
BAC + 3	6	12%	2	4%	6	13%	4	11%	3	4%	3	7%	6	14%	7	14%
≥BAC + 4	10	20%	4	8%	6	13%	5	14%	1	1%	4	9%	2	5%	6	12%
	50	100%	48	101%	47	100%	36	100%	73	100%	43	100%	43	100%	51	100%

Origines professionnelles entre 2011 et 2018

Depuis 2012, la tendance des origines professionnelles des stagiaires reste très marquée.

Le profil des agents est majoritairement représenté par celui des enseignants de la conduite.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Activité tertiaire	12%	6%	8%	17%	10%	16%		19%
Collectivités territoriales / DDI / Préfectures	6%	2%	25%	14%	2%	2%		6%
Enseignement de la conduite	29%	54%	50%	42%	51%	62%	73%	51%
Autres ministères	35%	17%	13%	20%	29%	12%		18%
Sans emploi /étudiants	16%	21%	4%	7%	7%	2%		0%
autres	2%	0%	0%	0%	1%	6%		6%
	100%	100%	100%	100%	100%	100%	73%	100%

Retour des inspecteurs du permis de conduire de la promotion 2017 de janvier à juin 2018

Les quarante-cinq inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière de la promotion 2017 sont revenus à l'INSERR de janvier à juin 2018 pour parachever leur formation initiale sur tout l'aspect évaluation de candidats au permis de conduire de la catégorie A2 (motocyclette).



Les délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR)



DPCSR, 2018*août 2018

La promotion 2018 des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR) est entrée en formation à l'INSERR le 6 août 2018.

Cette promotion est composée de treize agents :

- concours externe : 6
- concours interne : 5
- liste d'aptitude : 2

Cette promotion se compose de sept femmes et six hommes. La moyenne d'âge s'élève à 37 ans, allant de 25 ans à 51 ans.

62 % de la promotion a un niveau d'études supérieur ou égal à BAC+4.

A l'issue de leur formation, les délégués doivent être en mesure d'assurer quatre missions principales :

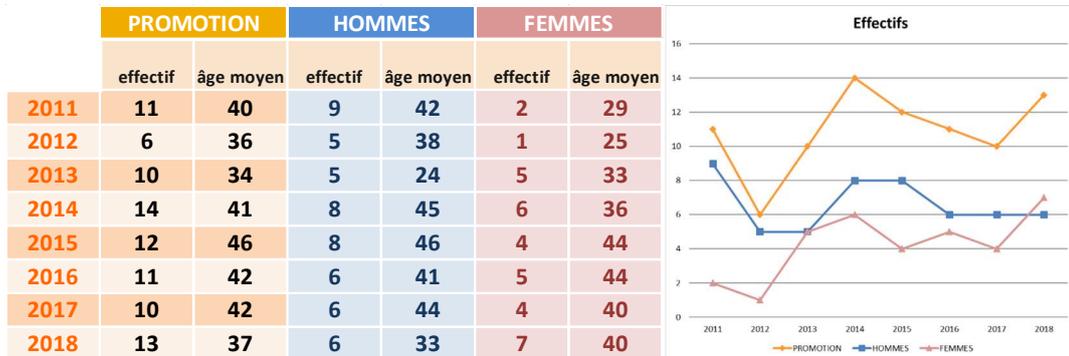
- garantir le respect des règles en matière d'éducation routière
- manager la cellule éducation routière en tant que cadre de premier niveau de la fonction publique
- animer les relations avec les différents partenaires et les usagers
- être un acteur incontournable de la sécurité routière

Les points forts de ce processus de formation sont les suivants :

- un socle de thèmes obligatoires :
 - environnement professionnel : organisation du ministère de l'intérieur et des directions départementale interministérielle, fonction publique (statuts, droits et obligations du fonctionnaire), déontologie et fraude documentaire ;
 - culture professionnelle : référentiel d'éducation pour une mobilité citoyenne, sécurité routière en France et en Europe ;
 - cœur de métier : réglementation du code de la route, procédures administratives et réglementaires des épreuves du permis de conduire (toutes catégories), applications informatiques métier, contrôle des centres de sensibilisation à la sécurité routière, gestion du stress et des conflits ;
- une implication de la hiérarchie des délégués stagiaires notamment lors du stage en résidence administrative ;
- une formation au management situationnel et à l'accompagnement du changement avec réalisation d'un projet managérial, comme outil d'ancrage des concepts appris à l'INSERR, dès les premiers mois de la prise de fonctions et sa restitution face à un jury en fin de formation.

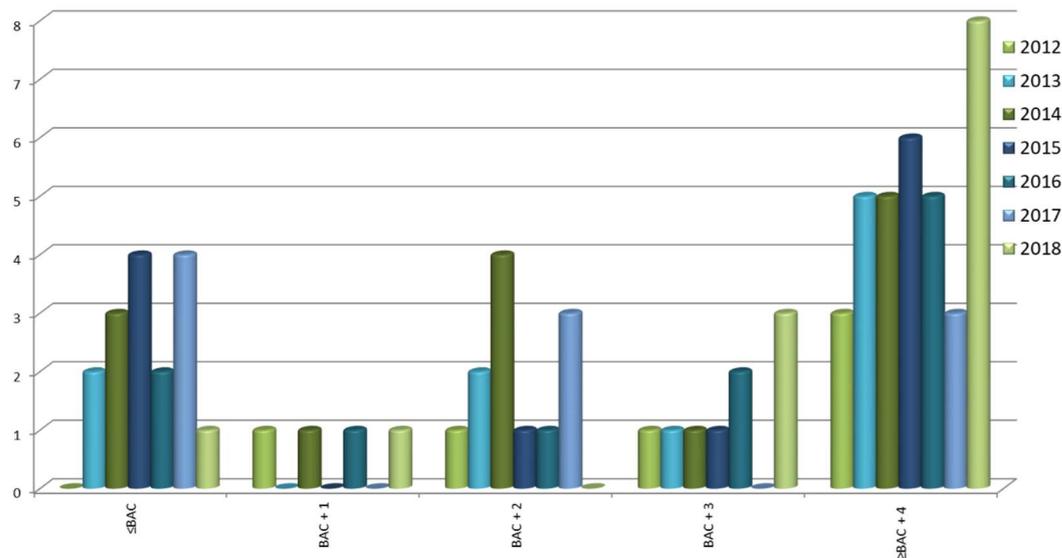
Quelques statistiques

Evolution des effectifs et de la moyenne d'âge entre 2004 et 2018



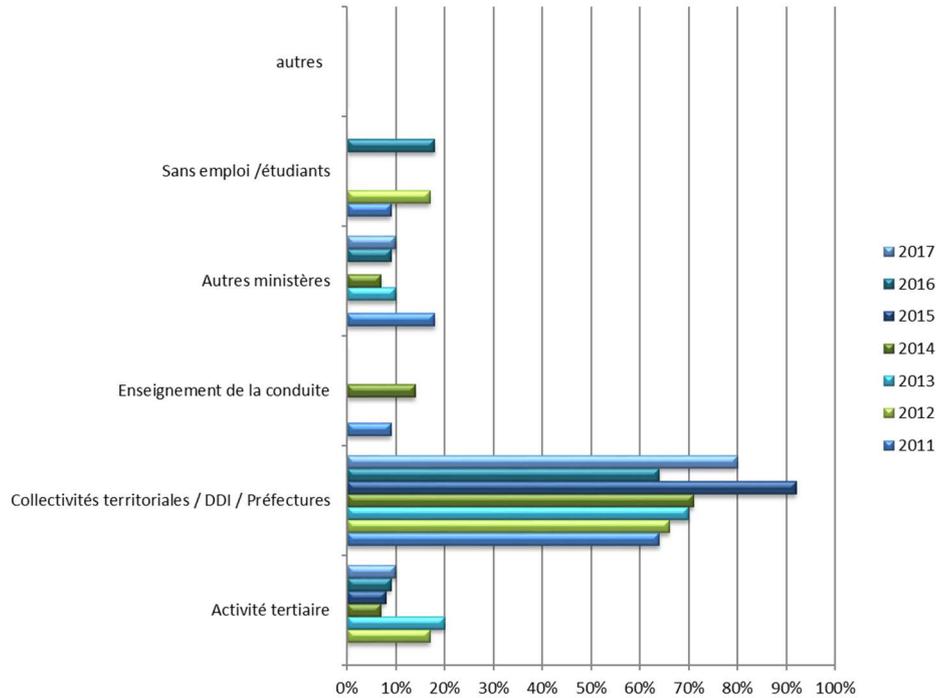
Niveau d'études comparé entre 2011 et 2018

	2011		2012		2013		2014		2015		2016		2017		2018	
≤BAC	0	0%	0	0%	2	20%	3	21%	4	33%	2	18%	4	40%	1	8%
BAC + 1	3	27%	1	17%	0	0%	1	7%	0	0%	1	9%	0	0%	1	8%
BAC + 2	0	0%	1	17%	2	20%	4	29%	1	8%	1	9%	3	30%	0	0%
BAC + 3	6	55%	1	17%	1	10%	1	7%	1	8%	2	18%	0	0%	3	23%
≥BAC + 4	2	18%	3	50%	5	50%	5	36%	6	50%	5	45%	3	30%	8	62%
	11	100%	6	100%	10	100%	14	100%	12	100%	11	100%	10	100%	13	100%



Origines professionnelles entre 2011 et 2018

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Activité tertiaire	0%	17%	20%	7%	8%	9%	10%	0%
Collectivités territoriales / DDI / Préfectures	64%	66%	70%	71%	92%	64%	80%	62%
Enseignement de la conduite	9%	0%	0%	14%	0%	0%	0%	38%
Autres ministères	18%	0%	10%	7%	0%	9%	10%	0%
Sans emploi /étudiants	9%	17%	0%	0%	0%	18%	0%	0%
autres	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
	100%	100%	100%	99%	100%	100%	100%	100%
FILIERE ER	7	4	7	11	9	7	8	11
ancien IPCSR	6	4	7	11	8	7	8	6
HORS FILIERE ER	4	2	3	3	3	4	2	2
	11	6	10	14	12	11	10	13



Retour des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière de la promotion 2017



DPCSR.2017*août 2017

En juin 2018, chaque délégué issu de la promotion 2017 a présenté, devant un jury, un projet managérial élaboré au cours de ses différents stages sur le terrain.

Les examinateurs du permis de conduire détachés dans le corps des IPCSR



IPCSR.05.2018*mai 2018

L'article L.221-5 du code de la route, issu de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, prévoit que l'autorité administrative puisse recourir à des agents publics ou contractuels comme examinateurs autorisés à faire passer les épreuves pratiques de l'examen de la catégorie B (voiture), et ainsi réduire à 45 jours le délai d'attente d'une place d'examen entre deux présentations.

Vingt-et-un agents sont entrés en formation mi-mai 2018. Ils ont bénéficié de modules complémentaires (harmonisation B, gestion des relations conflictuelles, contrôle des centres de sensibilisation à la sécurité routière, repères déontologiques).

Ils ont également été formés au passage du permis A2 (six agents), au niveau supérieur moto (onze agents) et à une préparation à la qualification aux permis motocyclettes pour tous les agents.

//// LA FORMATION CONTINUE DE LA FILIERE EDUCATION ROUTIERE A LA DEMANDE DU MINISTERE

L'INSERR a en charge, pour le compte de la délégation à la sécurité routière (DSR), la maîtrise d'œuvre de la formation continue des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) et des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR).

Divers types de formation ont été mis en place en 2018.

1. Préparation et qualifications aux examens du permis de conduire du groupe lourd

❖ Préparation aux permis de conduire du groupe lourd

Vingt-cinq agents (IPCSR et DPCSR) ont été formés aux permis de conduire du groupe lourd (C, D et CE).

Le taux de réussite à la première présentation s'élève à **92 %** comme en 2017.

❖ Qualifications aux permis de conduire du groupe lourd

D'octobre à novembre 2018, quatre sessions de huit stagiaires ont été programmées pour une formation sur deux semaines.

La qualification professionnelle de ces agents s'est déroulée au cours du premier semestre 2019, après une période d'activité sous tutorat sur le terrain.

2. Perfectionnement à la conduite de véhicules lourds

La conduite d'un véhicule lourd, en sécurité dans les diverses situations, demeure une tâche difficile pour le conducteur compte tenu, d'une part, des caractéristiques techniques de cette catégorie de véhicules et de leurs capacités d'insertion dans la circulation et, d'autre part, des spécificités du poste de conduite.

De ce fait, l'évaluation de la prestation de conduite des candidats au permis de conduire sur ce type de véhicule reste particulière.

En outre, les technologies mises en œuvre sur les véhicules de transports de marchandises et de voyageurs évoluent constamment.

De nombreuses innovations sont intervenues ; elles imposent que les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière en soient tenus informés. En effet, elles peuvent avoir des incidences sur le déroulement des épreuves pratiques des examens du permis de conduire de ces catégories.

C'est pourquoi une action consistant en une réactualisation des connaissances et des pratiques professionnelles dans le cadre du permis de conduire du groupe lourd est proposée dans le cadre de la formation continue.

Six sessions ont été organisées au sein de l'institut.

En 2018, quarante-huit agents ont suivi ce module spécifique de formation.

3. La réintégration des agents inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière

L'arrêté du 2 août 2018 relatif à la formation des IPCSR prévoit, en son article 28, une formation continue spécifique de remise à niveau pour tout examinateur qui n'a pas fait passer d'épreuves dans une ou plusieurs catégories depuis plus de vingt-quatre mois.

Quatre agents ont suivi un module spécifique de formation dans le cadre du renouvellement de leurs qualifications professionnelles à l'évaluation des candidats au permis de conduire de catégorie B, deux pour la catégorie motocyclette et une pour le groupe lourd.

4. L'assurance qualité des examens du permis de conduire

La directive européenne 2006/126/CE, en son annexe IV, prévoit un dispositif d'assurance qualité.

En application de cette norme supranationale, l'arrêté du 20 février 2017 précise les modalités de mise en œuvre des audits qualité annuels et quinquennaux des examinateurs du permis de conduire de conduire, en prévoyant ? en son article 4, que les examinateurs qui ne répondent pas aux critères d'assurance qualité devront subir une formation adaptée.

Cinq agents ont suivi un module adapté aux pistes de travail relevées par les délégués de la cellule audit qualité lors de leur audit quinquennal.

5. Le contrôle des centres de sensibilisation à la sécurité routière

Les délégués (DPCSR) et inspecteurs (IPCSR) du permis de conduire et de la sécurité routière sont statutairement chargés du contrôle des stages de sensibilisation à la sécurité routière qui porte sur le respect du programme de formation et sur les aspects organisationnels de ces stages.

Le cadre réglementaire des stages de sensibilisation à la sécurité routière a été rénové en 2012 pour mieux encadrer l'activité des centres de stages de sensibilisation à la sécurité routière (CSSR) et celle des animateurs.

Cette réglementation prévoit un dispositif de sanctions vis-à-vis des CSSR et des animateurs.

Six sessions ont été organisées en sites délocalisés (Lyon, Paris, Toulouse, Lille, Marseille et Nantes).

En 2018, cent seize agents ont suivi ce module spécifique de formation.

6. La gestion des relations conflictuelles et la prévention des tensions

Les IPCSR doivent faire face au quotidien à des situations difficiles : gestion de candidats stressés parfois agressifs, tensions avec les représentants d'EECA... etc.

Le nombre d'agressions, essentiellement verbales, a augmenté en 2016, 2017 et 2018.

La formation à la gestion des relations conflictuelles et à la prévention des tensions fait partie des actions qui peuvent contribuer à prévenir ce type d'agressions.

Elle permet de répondre à la demande des inspecteurs qui éprouvent le besoin d'approfondir leurs compétences dans ce domaine, au-delà de la formation métier sur le positionnement vis-à-vis des candidats qui leur est dispensée dans le cadre de leur formation initiale.

Huit sessions ont été organisées en sites délocalisés (Dijon, Paris, Toulouse, Marseille et Nantes).

En 2018, quatre-vingt-treize agents ont suivi ce module spécifique de formation.

//// LA FORMATION CONTINUE DE LA FILIERE EDUCATION ROUTIERE A LA DEMANDE DES DEPARTEMENTS

A la demande des services déconcentrés de l'état (DDT ou DDTM), l'INSERR est intervenu pour former des agents délégués et inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière dans divers domaines en lien avec leur activité.

Modules	Nombre d'agents formés	Commanditaires
Gestion des relations conflictuelles	130 agents	71, 59, 68, 67, 95, 54
Handicap	14 agents	55 et 88
Déontologie	12 agents	68
Référentiel pour une éducation à la mobilité citoyenne (REMC)	34 agents	28, 68 et 84
Harmonisation des pratiques d'évaluation B	105 agents	91, 27, Corse, 19, 22, 80, 71, 31, 82, 17, Martinique
Harmonisation des pratiques d'évaluation A	10 agents	51
Harmonisation des pratiques d'évaluation PL	19 agents	07, 26 et 60
Perfectionnement à la conduite de véhicule PL	17 agents	32, 35 et 74
Divers		
Lecture CEPC	13 agents	

//// UNE FORMATION SPECIFIQUE

La formation d'un agent de la principauté de Monaco

Le gouvernement de la principauté de Monaco dispose d'un service des titres de circulation qui gère, notamment, l'organisation des examens et la délivrance des permis de conduire.

Dans ce cadre, l'INSERR a accueilli un agent inspecteur du permis de conduire monégasque. Ce dernier a débuté en septembre le cursus complet de formation initiale aux qualifications aux permis de conduire B et moto des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière.

Au total, les formations initiales et continues de la filière institutionnelle ont représenté 8 422 jours de formation pour les IPCSR et 1 038 jours de formation pour les DPCSR en 2018.

➔ Les formations dédiées aux professions réglementées

//// LA FORMATION DES MEDECINS CHARGES DU CONTROLE MEDICAL A L'APTITUDE A LA CONDUITE



Références réglementaires :

- Décret n° 2012-886 du 17 juillet 2012 relatif au contrôle médical de l'aptitude à la conduite,
- Arrêté du 31 juillet 2012 relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite.

1. Organisation de la formation initiale

En 2018, quatre sessions de formation initiale, d'une durée de 1.5 jours (9 heures) ont été organisées par l'institut. Elles s'adressent aux médecins siégeant dans les commissions médicales départementales ou souhaitant bénéficier de l'agrément préfectoral les autorisant à pratiquer le contrôle médical des conducteurs, dans leur cabinet.

120 médecins y ont participé contre 86 en 2017.

2. Organisation de la formation continue

La formation continue est obligatoire pour tout renouvellement d'agrément. Elle consiste en une actualisation des connaissances en matière de santé et de sécurité routière en fonction de l'évolution de la réglementation et des connaissances scientifiques.

En 2018, vingt-six sessions de formation continue, d'une durée d'une demi-journée (3 heures), ont été organisées par l'institut.

370 médecins y ont participé contre 251 médecins en 2017.

Au total, s'agissant des formations initiales et continues de la filière médicale, 370 médecins ont été formés en 2018, représentant 312 jours de formation.

//// LES EXPERTS EN AUTOMOBILES

La formation continue relative au contrôle des « véhicules endommagés » est régie par l'arrêté du 26 juillet 2011 relatif à l'obtention et au maintien de la qualification pour le contrôle des véhicules endommagés pour les experts en automobile.

La formation annuelle d'une journée dispensée par l'INSERR, regroupant la partie administrative et la partie technique, permet de valider la qualification pour le contrôle des véhicules endommagés (VE) jusqu'à la fin de l'année suivante.

En 2018, 305 experts ont été formés contre 285 en 2017.

//// LA FORMATION DANS LE DOMAINE DE LA SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE

Les formations dans ce domaine concernent les personnels chargés de la gestion technique et administrative (GTA) des centres de sensibilisation à la sécurité routière (CSSR), les formateurs habilités à la formation à la GTA, les animateurs de stages de sensibilisation à la sécurité routière.

Les formations au métier d'animateur s'adressent aux personnes titulaires du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs (BAFM) et aux psychologues. Les candidats à la qualification professionnelle d'animateur doivent suivre une formation initiale obligatoire de cinq semaines, complétée par une formation continue de deux ou cinq jours tous les cinq ans.

A) LA FORMATION DES ANIMATEURS DE STAGES DE SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE

1. La formation initiale

La formation initiale des animateurs de stages de sensibilisation à la sécurité routière (CSSR) se déroule sur cinq semaines (175 heures) non consécutives permettant une période d'alternance en entreprise.



En 2018, deux sessions de formation initiale ont été réalisées ; soixante personnes ont bénéficié de cette formation.

La complémentarité dans l'animation des stages de sensibilisation à la sécurité routière par un binôme à double compétence (psychologue et titulaire du titre BAFM ou BAFCRI) est essentielle. De plus, l'accent est mis sur le recrutement de candidats d'origines différentes pour participer à une même session de formation initiale.

2. La formation continue

L'arrêté du 26 juin 2012 relatif à l'autorisation d'animer des stages de sensibilisation à la sécurité routière instaure une autorisation d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière, délivrée par le préfet, pour une durée limitée à cinq ans.

Cet arrêté précise les conditions de formation continue des animateurs. Placées sous le contrôle de la délégation à la sécurité routière (DSR), ces formations sont confiées à l'INSERR afin de garantir l'homogénéité des formations tant initiale que continue.

Pour le renouvellement de l'autorisation d'animer, la durée et les contenus de la formation varient en fonction de la date d'obtention du certificat ou de l'attestation de formation initiale :

➤ **Pour les animateurs de stages de sensibilisation à la sécurité routière formés jusqu'au 25 décembre 2006 (première génération) : obligation d'une formation de cinq jours** (trois jours de formation théorique suivis d'une période d'alternance puis deux jours de formation « retour d'expérience »).

Les animateurs concernés par cette obligation avaient jusqu'au 31 décembre 2017 pour se former.

Une seule session de formation continue, d'une durée de cinq jours, a été organisée par l'institut à Nevers.

Huit animateurs y ont participé.

➤ **Pour les animateurs de stages de sensibilisation à la sécurité routière formés à compter du 26 décembre 2006 (deuxième génération) : obligation d'une formation de deux jours tous les cinq ans.**

Huit sessions de formation continue sur les thématiques « améliorer ses pratiques d'animation » (Aix-en-Provence et Nevers), « intervenir sur les pratiques addictives » (Nevers et Tours) et « se former à l'utilisation de Protolangage® » (Nevers et Paris) ont été organisées par l'institut.

120 animateurs y ont participé.

B) LA FORMATION A LA GESTION TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE DES CENTRES DE SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE (GTA)

Un arrêté du 26 juin 2012 a fixé de nouvelles conditions relatives à l'encadrement et au fonctionnement des établissements habilités à organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière ainsi que les conditions techniques et administratives applicables à leurs exploitants.

Cet arrêté a également fixé le programme des stages. Il précise les nouvelles conditions requises pour l'exercice de l'activité d'exploitant des établissements organisant des stages de sensibilisation à la sécurité routière, en application du décret n° 2009-1678 du 29 décembre 2009 modifié relatif à l'enseignement de la conduite et à l'animation de stages de sensibilisation à la sécurité routière. Les principales mesures à caractère administratif déclinées par ce texte concernent la délivrance, par le préfet, d'un agrément dont la durée de validité est limitée à cinq ans, renouvelable, sous réserve du respect d'un certain nombre de dispositions liées à la qualité du demandeur, aux moyens de l'établissement, à l'acquisition d'une formation initiale et continue à la gestion technique et administrative d'un établissement.

1. La formation initiale et continue des formateurs habilités

L'INSERR a été désigné comme organisme de formation pour la formation des formateurs habilités à dispenser la formation à cette gestion administrative.

En 2018, une session de formation initiale de trois jours a été réalisée à Nevers. Huit personnes y ont participé.

En 2018, une session de formation continue d'un jour a été réalisée à Nevers. Quinze personnes y ont participé.

2. La formation initiale et continue des directeurs de centres de sensibilisation à la sécurité routière

La formation initiale, d'une durée de deux jours, est destinée aux exploitants des centres organisant des stages de sensibilisation à la sécurité routière et à leurs représentants.

La formation continue, d'une durée d'un jour, est destinée aux exploitants des centres organisant des stages de sensibilisation à la sécurité routière et à leurs représentants dans le cadre d'un renouvellement de leur agrément.

L'exploitant est dans l'obligation de suivre cette formation initiale lorsqu'une demande d'agrément a été déposée à partir du 1^{er} juillet 2012 pour l'ouverture d'un nouveau centre et il sera également dans l'obligation de suivre tous les cinq ans une formation continue pour continuer à exercer cette mission.

Les objectifs poursuivis par cette formation consistent à connaître le contexte législatif et réglementaire du permis à points, à clarifier les rôles et les fonctions des différents acteurs, à assurer la cohérence du système, à professionnaliser tous les acteurs du permis à points et à valoriser leur mission.

En 2018, une session de formation initiale a été organisée à destination de quatorze participants à Nevers.

En 2018, une session de formation continue a été organisée à destination de douze participants à Nevers.

Au total, les formations dans le domaine de la sensibilisation à la sécurité routière ont concerné 236 stagiaires, soit 1 793 jours de formation.

➡ Formations post-permis à destination des entreprises et administrations

L'INSERR conçoit et dispense des formations, des ateliers et des conférences dans les quatre domaines suivants :

- la prévention du risque routier (théorie et/ou pratique),
- l'éco-conduite (théorie et/ou pratique),
- la conduite proactive,
- la conduite en cortège.

LES FORMATIONS « POST-PERMIS »

//// SUR AIRE FERMEE :

- six sessions de formation « conduite proactive ».

//// CHAUFFEURS DU SENAT :

- une session « prise de poste »,
- une session « prise de poste » après titularisation.

//// LES FORMATIONS « PREVENTION DES RISQUES ROUTIERS THEORIQUE ET/OU PRATIQUE »

- quinze sessions de formation théorique et pratique, sur la prévention des risques routiers,
- trois sessions de formation théorique, sur la prévention des risques routiers.

//// LES FORMATIONS « ECO-CONDUITE »

- trente sessions ont été organisées, dont une session sur véhicule hybride.

//// LES FORMATIONS MIX « PREVENTION DU RISQUE ROUTIERS ET ECO-CONDUITE »

- douze sessions de formation en prévention des risques routiers et éco-conduite,
- cinq sessions de formation en prévention des risques routiers et éco-conduite poids lourds.

//// LES MODULES SPECIFIQUES

- deux sessions de formation sur mesure en prévention des risques routiers,
- deux sessions de formation de formateurs en prévention des risques routiers (module 1),
- deux sessions de formation de formateurs en prévention des risques routiers (module 2),
- deux sessions de formation de formateurs en éco-conduite (module 1),
- e-learning en prévention du risque routier et en éco-conduite,
- demi-journée de prévention.

//// LES CONFERENCES

Conférence relative à la prévention du risque routier professionnel :

- entreprise : sept conférences,
- préfecture de département : quatre conférences,
- conseil départemental : une conférence.

Conférence et atelier simulateur en prévention des risques routiers professionnel et éco-conduite :

- entreprise : une conférence.

Conférence comportementale et ateliers :

- entreprise : huit conférences.

//// LES ATELIERS

- six sessions d'ateliers simulateurs en prévention des risques routiers et éco-conduite,
- deux sessions d'ateliers en prévention des risques routiers,
- une session d'ateliers « freinographe »

Au total, les formations post-permis ont concerné 417 stagiaires, soit 742 jours de formation, vingt-et-un jours pour les conférences et neuf jours pour les ateliers.



➔ Examens et concours

//// BREVET D'APTITUDE A LA FORMATION DES MONITEURS D'ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE DES VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR (BAFM)

Dans le cadre du marché que l'INSERR a remporté pour l'organisation des épreuves d'admission du BAFM, cent cinquante-cinq candidats se sont inscrits à l'examen.

Quatre-vingt-huit candidats se sont succédés dans les locaux de l'institut du 19 mars au 28 mars 2018 passant chacun les trois épreuves d'admission : leçon d'enseignement théorique, critique de leçon de conduite et interrogation sur le véhicule.

A l'issue des épreuves d'admission, 19 candidats ont été reçus à cet examen.

//// PREPARATION AUX EPREUVES ECRITES DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS DE LA FILIERE « SECURITE ROUTIERE »

A la demande du ministère de l'Intérieur, l'INSERR a organisé des préparations à distance aux épreuves écrites des concours et examens professionnels de la filière « sécurité routière » (catégorie A et B).

Une plateforme spécifique de préparation a été créée par l'institut afin que chaque candidat bénéficie d'un espace dédié, individuel et sécurisé, permettant l'accès aux informations « métier » et autres supports méthodologiques.

1. L'examen professionnel d'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 1^{ère} classe

Soixante-deux agents se sont inscrits à cette préparation à l'épreuve orale d'admission.

2. L'examen professionnel d'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 2^{ème} classe

Soixante-deux agents se sont inscrits à cette préparation à l'épreuve unique d'admissibilité à savoir la résolution d'un cas concret assorti de plusieurs questions destinées à mettre le candidat en situation professionnelle.

Trois devoirs d'entraînement ont été établis par l'INSERR et chaque candidat a bénéficié d'une correction individualisée.

68 % des inscrits à cette préparation ont fait preuve d'assiduité en renvoyant leurs devoirs d'entraînement (contre 49 % en 2017).

3. L'examen professionnel d'accès au grade de délégué principal au permis de conduire et à la sécurité routière

Quinze agents se sont inscrits à cette préparation à l'épreuve écrite du concours professionnel d'accès au grade de délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière, soit la rédaction d'une note de synthèse.

Trois devoirs d'entraînement ont été établis par l'INSERR et chaque candidat a bénéficié d'une correction individualisée.

81 % des inscrits à cette préparation ont fait preuve d'assiduité en renvoyant leurs devoirs d'entraînement (contre 73 % en 2017).

4. Le concours interne d'accès au corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) de 3^{ème} classe

Vingt agents ont participé à la préparation à distance aux épreuves écrites d'admissibilité du concours interne d'accès au corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière de 3^{ème} classe au titre de 2019.

Trois devoirs d'entraînement, par épreuve, ont été établis par l'INSERR ; chaque candidat a bénéficié d'une correction individualisée.

50 % des inscrits à cette préparation ont fait preuve d'assiduité en renvoyant leurs devoirs d'entraînement (contre 45 % en 2017).

5. Le concours interne d'accès au corps des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR)

Quarante agents ont participé à la préparation à distance à l'épreuve écrite d'admissibilité au concours interne d'accès au corps des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière au titre de 2019.

Trois devoirs d'entraînement, par épreuve, ont été établis par l'INSERR ; chaque candidat a bénéficié d'une correction individualisée.

59.6 % des inscrits à cette préparation ont fait preuve d'assiduité en renvoyant leurs devoirs d'entraînement (contre 37 % en 2017).

LES FONCTIONS SUPPORT

➔ Les ressources

//// Le personnel

Au 31 décembre 2018, l'INSERR compte deux catégories de personnels :

- trois fonctionnaires mis à disposition par le ministère de l'intérieur,
- quinze personnels salariés de droit privé (14.37 équivalents temps plein).

L'INSERR fait également appel à des prestataires (privés et publics) recrutés ponctuellement pour accomplir des missions soit de formation, soit d'études, sur des durées très variables. En 2018, l'INSERR a pu s'appuyer sur les compétences de 194 fonctionnaires et 36 prestataires externes.

L'âge moyen des personnels permanents de l'INSERR (salariés et mis à disposition) est de 49 ans.

Cet effectif se partage entre 89 % de femmes et 11 % d'hommes.

//// La formation du personnel

Le plan de formation 2018 a permis de compléter ou développer les compétences d'une partie des collaborateurs de l'INSERR.

47 % des salariés ont suivi une formation en 2018, soit un total de 137.50 heures pour un montant de 13 050 €.

//// Les travaux et investissements

Le GIP INSERR finance un programme d'investissements décidé en assemblée générale et validé par le contrôle budgétaire et comptable ministériel (CNCM).

En 2018, les investissements ont concerné :

- le remplacement des chaudières,
- le réaménagement de deux blocs douches,
- la poursuite du remplacement des huisseries ...

➔ La communication & relations publiques

//// LA CONCEPTION ET LA DIFFUSION DU BULLETIN DE L'INSERR

Depuis 2012, l'INSERR diffuse une lettre électronique mensuelle. Dix numéros et un spécial « 25 ans de l'INSERR » sont parus en 2018.



Adressé à un large réseau d'intervenants dans le domaine de la sécurité routière et des divers partenaires de l'INSERR, chaque numéro fait l'objet d'une diffusion à plus de 4 000 destinataires.

Ces bulletins sont disponibles sur le site internet de l'INSERR (www.inserr.fr).

//// ASSEOIR L'IMAGE INSTITUTIONNELLE DE L'INSERR



En 2018, l'INSERR a fêté ses 25 ans au service de la sécurité routière, en présence de Madame Jacqueline GOURAULT, ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'intérieur, le vendredi 1er juin 2018.

Accueillie par Eric DELZANT, président du GIP-INSERR et Carole DABRIGEON, directrice générale, la ministre a rencontré l'ensemble du personnel de l'institut ainsi que des élèves présents sur le site.



Une plaque marquant cet anniversaire a été dévoilée.



Eric DELZANT, Denis THURIOT et Jacqueline GOURAULT dévoilent la plaque marquant les 25 ans de l'INSERR.
© Photo Daniel GOBEROT, Le Journal du Centre, Nevers.

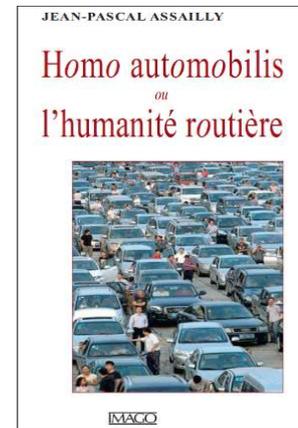
Accueillie par Eric DELZANT, président du GIP-INSERR et Carole DABRIGEON, directrice générale, la ministre a pu visiter les locaux et bénéficier d'une présentation des activités de l'INSERR, en présence notamment d'Emmanuel BARBE, délégué interministériel à la sécurité routière, de Joël MATHURIN, préfet de la Nièvre, Alain LASSUS, président du conseil départemental de la Nièvre, et les parlementaires du département, Perrine GOULET et Patrice PERROT, députés, et Nadia SOLLOGOUB et Patrice JOLY, sénateurs de la Nièvre.

Invitation Conférence

Le 3 décembre 2018, l'INSERR a organisé une conférence en partenariat avec la ville de Nevers dans le cadre de la parution du dernier ouvrage de Jean-Pascal ASSAILLY, psychologue, chercheur à l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR) et expert auprès du Conseil national de sécurité routière (CNSR).

« Rouler vite, être alcoolisé au volant, téléphoner ou griller un feu rouge, c'est dangereux voire interdit. Tout le monde le sait et pourtant, beaucoup de gens le font quand même.

Sur la route se mélangent ceux qui roulent pour le plaisir, ceux qui roulent pour le travail, ceux qui habitent à côté, ceux qui viennent de loin, les riches, les pauvres, les hommes, les femmes, les fous, les sages... et tout ce monde si divers doit coexister sur un même rouleau de bitume, « partager » la route et non la « prendre » ...



Lors de cette soirée autour de son ouvrage « *Homo automobilis ou l'humanité routière* », Jean-Pascal ASSAILLY a analysé les comportements de cette humanité routière à laquelle nous appartenons tous et que nous devons partager.

//// LES RELATIONS PUBLIQUES DE L'INSERR

1. Relation avec les services de l'Etat, les collectivités publiques et le tissu économique local

Dans le cadre de ses fonctions, la directrice générale a poursuivi ses échanges avec les représentants des services de l'État (et notamment préfecture, DIRECCTE, DDT, gendarmerie nationale...).

Plusieurs rencontres avec des acteurs de l'économie nivernaise ont été organisées notamment via la chambre de commerce et d'industrie de la Nièvre (CCI) et son club des dirigeants. Les échanges permettent de représenter l'institut et ses diverses activités à destination des administrations et des entreprises.

Plusieurs prospects et clients ont été également invités à l'INSERR.

2. Relation avec le monde de l'enseignement et de la recherche

Les relations avec l'institut supérieur de l'automobile et des transports (ISAT) et les lycées professionnels de Nevers perdurent.

3. Partenariat avec le Circuit de Nevers Magny-Cours

Le partenariat avec le circuit de Nevers Magny-Cours permet de mutualiser les moyens et les compétences de nos structures respectives à l'exemple des formations dispensées sur le circuit telles que la conduite en cortège et la conduite proactive.

➔ Sites internet & extranet



Avec plus de 24 000 visites par an, 20 792 nouveaux visiteurs ont été comptabilisés en 2018 sur le site.

La durée moyenne d'une visite est de 4 minutes.

Quatre rubriques :

Le site internet, au nouveau design, est organisé en quatre parties : "qui sommes-nous", "nos formations", "études et recherches" et "examens et concours".

Des informations contextuelles sont fournies pour simplifier la visite des internautes.

Le site de l'institut s'articule autour de trois rubriques principales orientées par métier :

- La fonction publique,
- Les professions réglementées,
- Les entreprises et administrations.

Une rubrique plus institutionnelle de présentation de notre institut contribue à asseoir et promouvoir l'INSERR comme organisme national, spécifiquement dédié à la sécurité routière.

Une boutique en ligne :



Les clients peuvent accéder facilement aux informations qui les intéressent, consulter les plannings de formation, s'inscrire à des sessions et payer par carte bancaire.

Nos outils pédagogiques d'animation en sécurité routière sont également disponibles et en vente via la boutique.

Une base documentaire simplifiée :

La base de données et de publications en lien avec la sécurité routière a été modifiée pour un accès facilité aux ressources qu'elle propose. L'extranet "santé et conduite" est accessible à tout public.

Recherche simple, recherche avancée, les internautes peuvent dorénavant accéder facilement aux ressources de l'institut.

L'extranet « former et sensibiliser à la sécurité routière » :

Ce nouvel outil correspond à la migration de l'ancien CD-ROM pédagogique. Cet extranet s'adresse aux animateurs des stages de sensibilisation à la sécurité routière ou tout autre intervenant en sécurité routière. Il permet de mener à bien une session de formation interactive et complète, à l'aide de données chiffrées, de simulateurs, de vidéos.

La version en ligne prend en compte les dernières données publiques disponibles (bilan de l'observatoire national interministériel de la sécurité routière).

L'extranet « santé & conduite »



Véritable source de documents, le site héberge actuellement plus de **420** notices : articles scientifiques, documents juridiques, actualités, événements gravitant autour du thème du contrôle médical de l'aptitude à la conduite automobile.

En 2018, six numéros de la « **lettre d'information Santé & Conduite** » ont été diffusées aux abonnés issus de différentes entités, à savoir :

- ministères,
- services déconcentrés de l'état,
- professions médicales,
- professions paramédicales,
- organismes de recherche,
- services hospitaliers,
- associations de lutte contre l'insécurité routière,
- établissements d'enseignement de la conduite automobile,
- assureurs / préventeurs
- syndicats.

➔ Les études



La recherche en sécurité routière est un élément essentiel pour progresser dans la lutte contre l'accidentalité.

Dans le cadre du CISR du 9 janvier 2018 et de sa mesure n°17 « améliorer la prise en compte des personnes récidivistes », la DSR a confié à l'INSERR la réalisation d'une étude de cadrage pour un programme de formation de trois jours destinée aux conducteurs réitérants.

Cette étude a été notifiée le 18 juin 2018 et le premier livrable remis 26 octobre 2018.

Cette étude a été livrée en mars 2019.



Grands chiffres



Les principaux éléments comptables

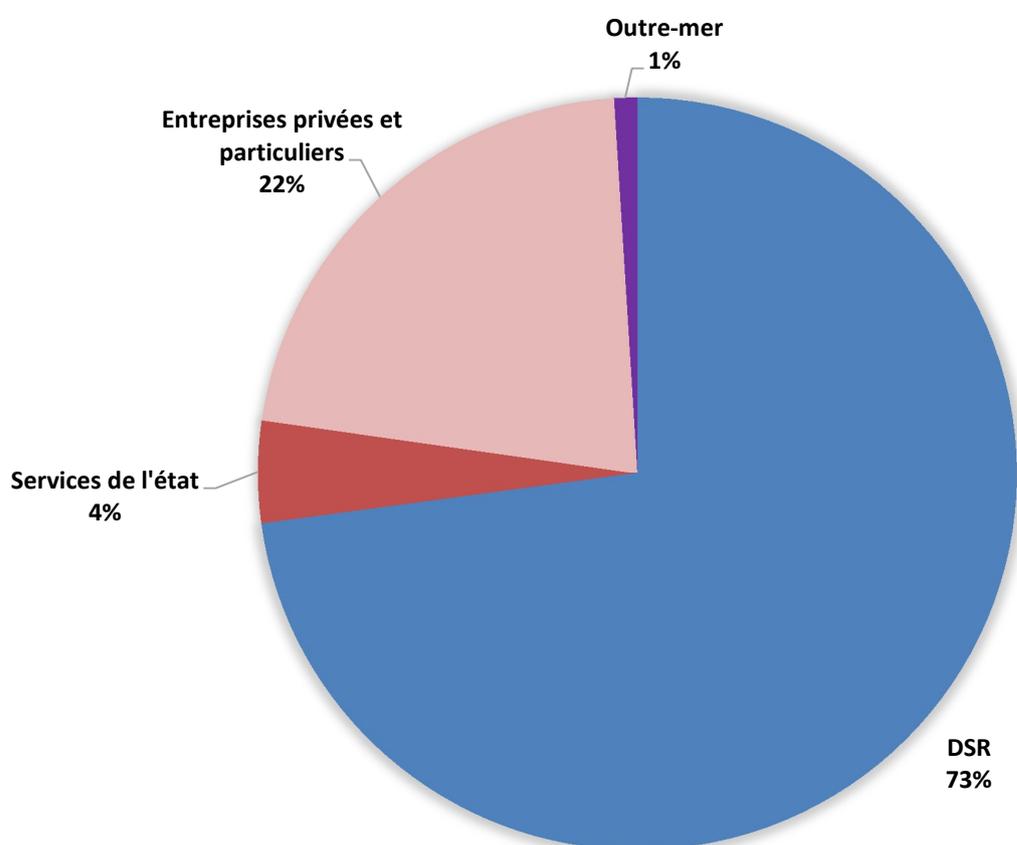
Le chiffre d'affaires de l'année 2018 s'élève à **3 250 588 €**, soit une augmentation de 22 % par rapport à celui de l'année précédente (2 668 448 €).

Il provient de commandes reçues :

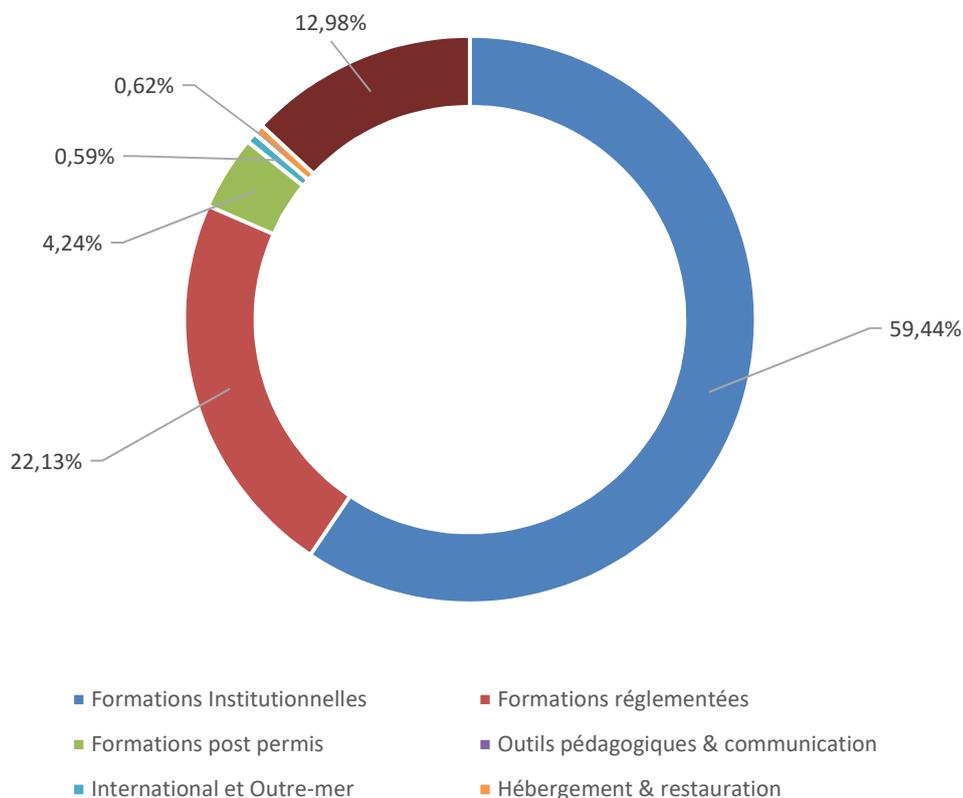
- de la DSR à hauteur de **2 368 266 €**
- de services de l'Etat et collectivités locales **175 281 €**
- d'entreprises privées et de particuliers pour **707 041 €**

//// REPARTITION PAR TYPE DE COMMANDITAIRE

Répartition par type de clients 2018



//// REPARTITION PAR TYPE D'ACTIVITES



Le poste **“formations institutionnelles”**, pour lequel un montant de 2 071 609€ est constaté, enregistre une augmentation de 31% (une promotion d’IPCSR en 2018 plus importante que l’année 2017, une formation initiale complémentaire des examinateurs du permis de conduire promotion 2015 et une augmentation des formations continues à destination des délégués et des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière).

Le poste **“formations réglementées”**, pour lequel un montant de 523 237€ est constaté, enregistre une baisse de 11%. Cette baisse est due à une diminution des formations continues des acteurs de stage de sensibilisation à la sécurité routière formés en 2018.

Le poste **“formations post-permis”** génère un chiffre d’affaires de 154 748€, soit une hausse de 37%.

Le poste **“développement et études”**, représente 54 886 €.

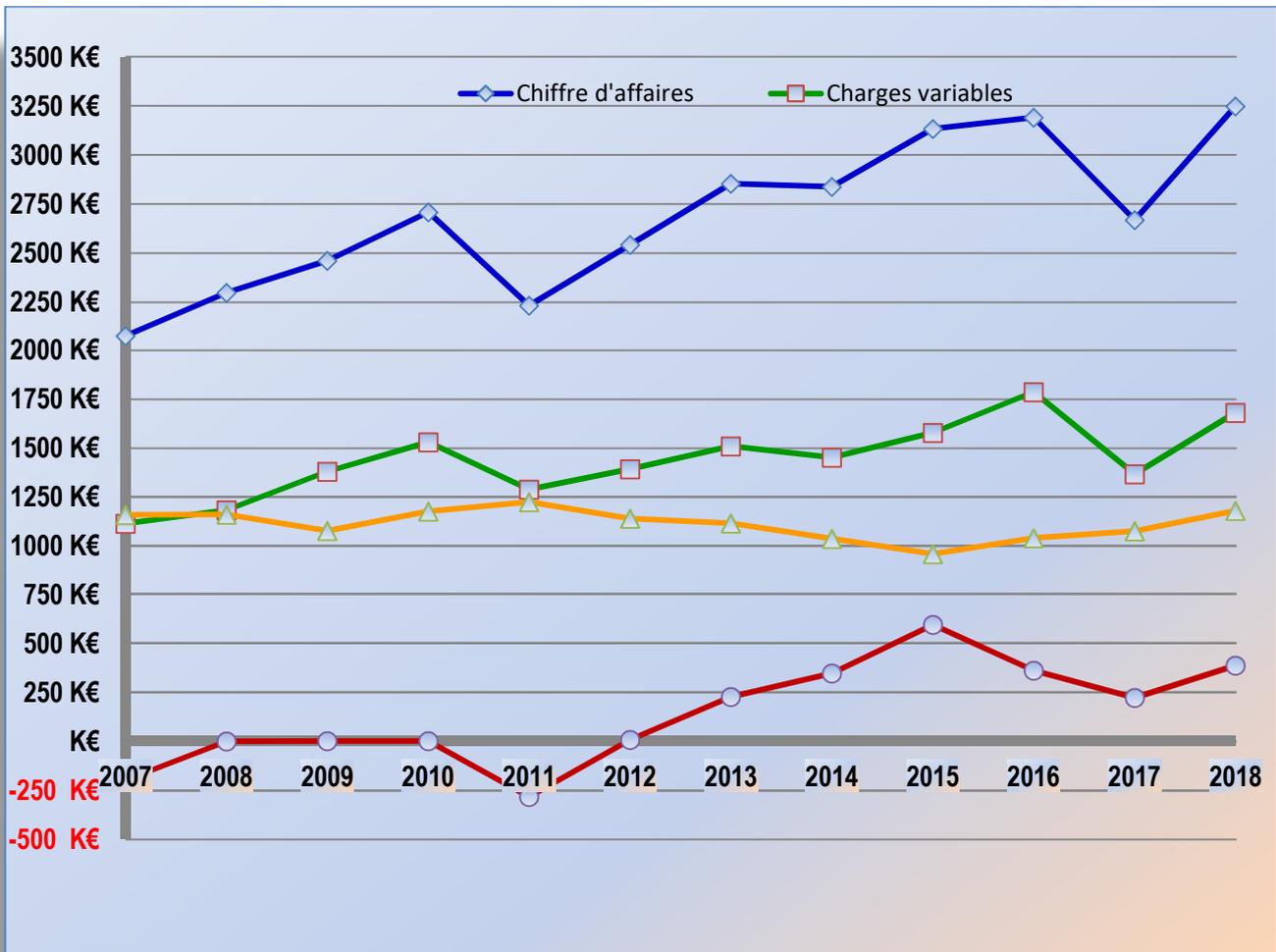
Le poste **“outils pédagogiques et communication”**, représente un montant de 18 399€. Il concerne essentiellement la vente du support pédagogique « former et sensibiliser à la sécurité routière » et l’ouvrage sur le Photolangage®.

Le poste **“Outre-mer”**, représente 33 892 €.

Le poste **“hébergement et restauration”** représente 393 817€, soit une hausse de 14 %. Il s’agit de la location de chambres, de bureaux, et de la restauration.

Le chiffre d’affaires 2018 est de 3 250 588 €, il est en augmentation par rapport à celui de 2017 (+22%). Il dépasse les prévisions budgétaires (120.65%).

//// ÉVOLUTION DES DONNEES COMPTABLES

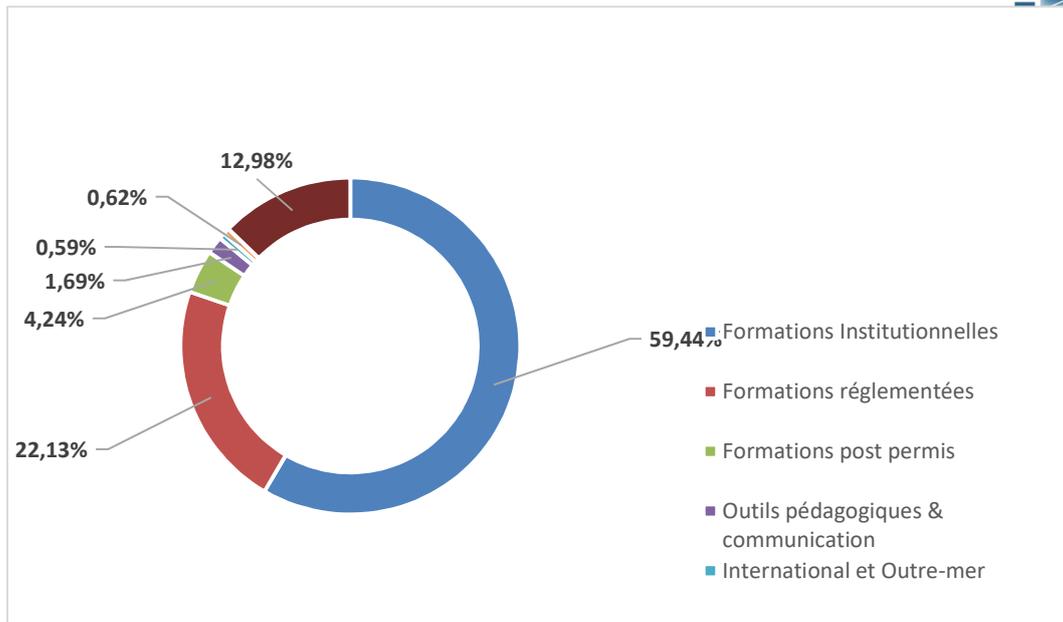


//// BILAN PEDAGOGIQUE

Au cours de l'année 2018, l'INSERR aura dispensé 12 610 jours de formation, pour 2 045 stagiaires.

Cette activité de formation s'est répartie de la façon suivante :

➤ IPCSR	8 422 jours
➤ DPCSR	1 038 jours
➤ Acteurs de la sensibilisation à la sécurité routière	1 793 jours
➤ Experts en automobile	303 jours
➤ Stagiaires post-permis	742 jours
➤ Médecins	312 jours



//// IMPACT SUR LA VIE LOCALE

La population des stagiaires qui passent une partie de leur temps libre sur l'agglomération de Nevers, impacte l'activité locale, ne serait-ce que par les repas et les nuitées qui y sont consommées, ainsi que les carburants, etc.

A cet égard, on a dénombré en 2018 : 21 853 repas (contre 18 440 en 2017) servis en interne, 6 198 nuitées assurées en interne (contre 5 053 en 2017) et 4 966 nuitées assurées en externe (contre 3 924 en 2017).

//// MARCHES PUBLICS

Formation des délégués stagiaires au permis de conduire et à la sécurité routière de la promotion 2017 dans le cadre de leur formation initiale - module management (marché n° MP 17.001)

Candidat retenu : MANAGER FORMATION (Paris - 75116)

Montant du marché : 26 710,00 € H.T.

Durée du marché : 12 mois

Formation des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière dans le cadre de leur formation initiale promotion 2017 - module "relationnel - notions de communication" (marché n° MP 17.002)

Candidat retenu : MANAGER FORMATION (Paris - 75116)

Montant du marché : 25 610,00 € H.T.

Durée du marché : du 10 août 2017 au 22 septembre 2017

Formation de 24 stagiaires, Inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) et Délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR), à la conduite des véhicules des catégories C, D et C(E) du groupe lourd (obtention des permis de conduire des trois catégories) Lot 1-Location et convoyage de véhicules du groupe lourd dans les trois catégories - C, D et C(E) du permis de conduire pour 32 stagiaires – Lot 2 (marché n° MP 17.003)

Candidats retenus :

Lot 1 : CERL CECOVAM - 42000 Saint

Lot 2 : Lot 2 : SARL GAILLARD LOCATION - 15000 Aurillac

Montant du marché : Lot 1 : 129 815,00 € H.T. et Lot 2 : 15 700,00 € H.T.

Durée du marché : 12 mois

Location de photocopieurs numériques, maintenance et fourniture de consommables (marché n° MP 17.004)

Candidat retenu : DACTYL BURO SAS – 18000 Bourges

Montant du marché : 48 492 €

Loyer mensuel : 1 347 €

Durée du marché : 36 mois

Hébergement et petits déjeuners des inspecteurs stagiaires du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR), des délégués stagiaires au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR) et des formateurs et soirée étape pour les examinateurs des concours (marché n° MP 17.005)

Candidats retenus :

Lot 1 : Attributaire 1 (50 %) IBIS BUDGET (Varenes-Vauzelles - 58640)

Montant du marché : mini 33 402.64 € H.T. maxi 37 770.14 € H.T.

Attributaire 2 (25 %) SNC SOUVILLY (Varenes-Vauzelles - 58640)

Montant du marché : mini 28 488.80 € H.T. maxi 32 213.80 € H.T.

Lot 2 : Attributaire 1 (50 %) Hôtel IBIS (Nevers - 58000)

Montant du marché : mini 112 419.16 € H.T. maxi 126 553.00 € H.T.

Attributaire 2 (25 %) ASTREA (Varenes-Vauzelles - 58640)

Montant du marché : mini 87 854.00 € H.T. maxi 98 899.00 € H.T.

Lot 3 : Attributaire 1 (50 %) Hôtel IBIS (Nevers - 58000)

Montant du marché : mini 17 521.40 € H.T. maxi 23 249.55 € H.T.

Durée du marché : 12 mois

Travaux de réfection des chaufferies

Lot 1 Plâtrerie, peinture, plafonds suspendus, carrelage, faïences, Lot 2 Electricité, Lot 3 Chauffage, plomberie, sanitaire, ventilation et Lot 4 Menuiserie intérieure (marché n° MP 17.006)

Candidats retenus :

Lot 1 et 4 déclarés infructueux faute de candidature

Lot 2 : SARL GALLOIS

Lot 3 : Société BAUDRAS

Montant des marchés :

Lot 2 : 4 451,00 € H.T.

Lot 3 : 106 001,90 € H.T.

Durée du marché : 14 semaines

Relance lots infructueux : Travaux de réfection des chaufferies

Lot 1 Plâtrerie, peinture, plafonds suspendus, carrelage, faïences et Lot 4 Menuiserie intérieure (marché n° MP 17.006-1)

Candidat retenu :

Lot 1 : SARL ARTISANS PLUS

Lot 4 : SARL DENIS

Montant des marchés :

Lot 1 : 22 980,00 € H.T.

Lot 4 : 6 092,00 € H.T.

Durée du marché : 14 semaines



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

**122, rue des Montapins
CS 20015
58028 Nevers cedex
T : 03.86.59.90.59
F : 03.86.59.53.82
courriel : info@inserr.fr
site : www.inserr.fr**